

DAHRENDORF, Ralf (Allemagne)	Recherche, science et éducation;
CHEYSSON, Claude (France)	Surveillance budgétaire et financière, aide et coopération au développement;
THOMSON, George (Royaume-Uni)	Politique régionale;
LARDINOIS, Petrus Josephus (Hollande)	Politique agricole;
GUNDELACH, Finn Olav (Danemark)	Affaires du marché intérieur, union douanière;
SPINELLI, Altiero (Italie)	Politique industrielle et technologique;
BORSCHETTE, Albert (Luxembourg)	Politique de concurrence, personnel, administration.

La Commission a trois fonctions principales: a) elle possède le droit exclusif de prendre l'initiative et de faire la proposition de politiques pour la Communauté et elle est responsable en dernier ressort de la mise en vigueur des décisions concernant les politiques dès que le Conseil des ministres en a décidé; b) elle agit en tant qu'intermédiaire et médiatrice auprès des gouvernements des pays membres. Lorsqu'elle prépare les propositions de politique, elle consulte les experts des administrations nationales ainsi que des groupes d'intérêt; elle est représentée aux réunions du Conseil et, si les ministres sont en désaccord, elle présente de nouvelles propositions pour faciliter l'adoption d'un compromis; c) elle agit en tant que gardienne des traités de la Communauté en surveillant l'application ou la mise en œuvre des décisions de la Communauté par les gouvernements des pays membres.

## B. LE CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil est composé de ministres provenant des neuf gouvernements membres. Selon le sujet à l'étude, les gouvernements envoient normalement un ministre, mais quelquefois deux, afin qu'ils siègent en conseil; par exemple à une séance portant sur les transports, les ministres des Transports seraient présents; à une séance portant sur l'agriculture, les ministres de l'Agriculture et peut-être aussi des Finances seraient présents. Les ministres des Affaires étrangères se réunissent habituellement lorsqu'il s'agit de prendre des décisions majeures sur les politiques d'ensemble. Les réunions du Conseil ont lieu plusieurs fois par mois, d'ordinaire à Bruxelles.

Le Conseil des ministres est l'organisme qui prend les décisions de la Communauté, qui discute et dispose des propositions que lui fait tenir la Commission. Bien que la procédure normale du Conseil exposée dans le Traité soit le vote majoritaire, il en fait rarement usage depuis la crise interne de 1966. Pour les questions importantes, les membres du Conseil préfèrent trouver une solution acceptable pour tous les ministres. Lors du vote majoritaire, on utilise un régime de pondération, mais la Commission peut exiger un vote unanime afin de protéger les petits pays.

Les ministres peuvent naturellement prendre le temps de se rencontrer. Leurs réunions doivent être préparées et le Comité des représentants permanents a été officieusement créé à cette fin. De plus en plus, ce Comité prend également des décisions de son propre chef.

## C. LE COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

Le Comité des représentants permanents est constitué des chefs des délégations permanentes des neuf pays de la Communauté. Les membres peuvent accéder à la présidence de ce Comité à tour de rôle, pour une période de six mois, comme au Conseil des ministres. Chaque ambassadeur est appuyé par une délégation importante, comprenant les représentants des ministères des Finances, de l'Agriculture, des Affaires sociales, etc., de son pays.

La préparation et la coordination du travail du Conseil relève de ce Comité, qui se réunit souvent avec les hauts fonctionnaires de la Commission afin d'étudier les futurs ordres du jour du Conseil. Toutefois, l'activité et les responsabilités de ce Comité se sont développées à un tel degré qu'il est devenu l'organisme principal des prises de décisions quotidiennes. Lorsqu'il y a accord unanime parmi les représentants permanents ou leurs suppléants—qui agissent, bien sûr, d'après les directives de leur gouvernement—sur des points d'importance secondaire, ils sont présentés au Conseil des ministres comme des points dits «A». En pratique, les ministres du Cabinet, qui sont très occupés, acceptent presque inévitablement